



CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S BORGOP

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Afrique

MANET Martial
Mars 2021

 **-CR**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés

PHOTO ©: THE LUTHERAN WORLD FEDERATION



CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S BORGOP

Localisation du camp

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Population accueillie

Contexte de création du camp

RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Législation de l'État hôte

Rôle des organes de l'État dans la gestion du camp

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp

Les services assurés dans le camp

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Éducation

Santé

Nutrition

Intégration socio-économique

Salubrité et hygiène

Sécurité et protection

Mise à l'abri et modalités d'accueil

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Localisation du camp de BORGOP



LE CAMP DE BORGOP SE
SITUE :

- Au Cameroun, dans la région d'Adamaoua et le département de Mbere, à l'est du Cameroun et à 75 km de la frontière avec la République centrafricaine;
- Coordonnées GPS:
Latitude: N 6°55'14.3034"
Longitude: 14°48'32.5794"



SOURCE : GOOGLE MAPS

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

POPULATION ACCUEILLIE

Le camp ici étudié est installé près de Borgop, village de la commune de Djohong situé dans le département du Mbéré - région centrale de l'Adamaoua qui traverse le pays d'Ouest en Est - à 75 km de la frontière avec la République centrafricaine [1].

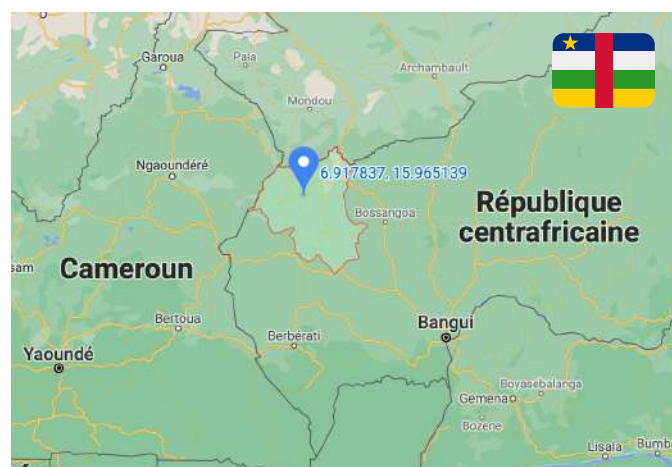
| 2014

Le camp de Borgop est ouvert depuis le 10 mars 2014 [2] pour répondre à l'afflux massif de réfugié-e-s centrafricain-e-s fuyant la guerre civile.

| 12 222 RÉFUGIÉ-E-S

En Janvier 2019, il compte 12 222 réfugié-e-s [3], pour la plupart originaires de Ouham-Pendé (73%) [4] - préfecture du nord-ouest de la République centrafricaine (RCA), réparti-e-s sur une superficie de 36 hectares.

| PRÉFECTURE D'OUHAM-PENDÉ, RCA



SOURCE : GOOGLE MAPS

| DÉMOGRAPHIE

60% de la population a moins de 18 ans et les femmes/filles représentent 53% de la population dudit camp [5].

CHIFFRES CLÉS

2013

Début de la troisième guerre civile en Centrafrique.

2014

Création du camp de réfugié-e-s de Borgop, au Cameroun.

2019

Signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation entre le gouvernement centrafricain et les groupes armés, 8^e de ce type depuis 2012.

593 000

Centrafricain-e-s réfugié-e-s dans les pays limitrophes.

DONT **160 000**
au Cameroun.

95,2%

des réfugié-e-s sont des individus peuls.

98,3%

des réfugié-e-s sont de confession musulmane.

CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

La pérennisation du camp depuis plus de 6 ans s'explique par l'instabilité politique qui perdure en Centrafrique malgré L'Accord politique pour la paix et la réconciliation, signé à Khartoum le 6 Février 2019 entre le gouvernement et les 14 groupes armés parties [6] - huitième accord de ce type signé depuis 2012.

En effet, les risques pour les civil-e-s sont encore très importants puisque 70% du territoire reste contrôlé par des groupes armés qui se livrent à différentes exactions et affrontements [7].

Ainsi, la quasi-totalité des réfugié-e-s sont des individus peuls (95,2%) [8] de confession

musulmane (98,3%) [9] ayant fui les attaques des anti-balaka [10]. Les conditions sécuritaires ne semblent toujours pas réunies pour un retour dans leur village d'origine alors que *"l'immense majorité des réfugiés assure qu'ils ne regagneront la Centrafrique que lorsque la sécurité y sera revenue"* [11]. Depuis le début du conflit en 2013, plus de 593 000 Centrafricain-e-s se sont déjà réfugié-e-s dans les pays limitrophes (Tchad, République démocratique du Congo, Congo) dont 160 000 au Cameroun [12]. Plus de 600 000 personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays [13]. Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés parle ainsi de cette crise comme *"l'une des urgences les moins bien financées dans le monde"* [14].



PHOTO ©: THE LUTHERAN WORLD FEDERATION

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LÉGISLATION DE L'ÉTAT HÔTE RELATIVE À L'OCTROI DU STATUT DE RÉFUGIÉ-E

| LOI N°2005/006 DU 27 JUILLET 2005 PORTANT STATUT DES RÉFUGIÉS AU CAMEROUN [15]:



Article 2:

Est considérée comme "réfugiée" au sens de la présente loi et conformément à la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés telle qu'amendée par son protocole de New York du 31 janvier 1967 et la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique signée à Addis-Abeba le 10 septembre 1969 :

- toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de la dite crainte, ne veut y retourner ;
- toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.

Article 3:

Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables à toute personne à l'égard de laquelle des raisons sérieuses permettent de penser :

- qu'elle a commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité ;
- qu'elle a commis un crime grave de caractère non politique et en dehors du pays d'accueil avant d'être admise comme réfugiée;
- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux objectifs et aux principes de l'Union Africaine;
- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux buts et aux objectifs des Nations Unies.

Article 5:

(1) Les membres de la famille d'une personne considérée comme réfugiée au sens des articles 2, 3 et 4 ci-dessus qui l'accompagnent ou le rejoignent sont également considérés comme réfugiés, sauf s'ils

sont d'une nationalité autre que celle du réfugié et jouissent de la protection du pays dont ils sont ressortissants.

Article 6:

(1) La présente loi s'applique à tout demandeur d'asile et réfugié sans discrimination au regard de son genre, de sa religion, de sa race, ou de sa nationalité.

(2) Tout enfant non accompagné, sous réserve des vérifications nécessaires, bénéficie du statut de réfugié.

Article 7:

(1) Aucune personne ne peut être refoulée à la frontière, ni faire l'objet d'autres mesures quelconques qui la contraindraient à retourner ou à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées pour l'une des raisons indiquées à l'article 2 de la présente loi.

LE DÉCRET D'APPLICATION N° 2011/389 DU 2011 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GESTION DU STATUT DES RÉFUGIÉS AU CAMEROUN [16]:

“

Article 2 :

[...] établi auprès du ministère en charge des relations extérieures: (1) la commission d'éligibilité au statut de réfugié [et] la commission des recours des réfugiés.

Article 8 :

La commission d'éligibilité est saisie de toute demande et éligibilité et décide en premier ressort de l'octroi ou du refus du statut de réfugié ou de demandeur d'asile.

Article 13:

Toute contestation de la décision de la Commission d'éligibilité est portée devant la Commission des recours. La Commission des recours statue en dernier ressort.

Toutefois, l'octroi du statut de réfugié-e est très difficile à obtenir pour les ressortissant-e-s centrafricain-e-s. Un vaste plan de retour volontaire est coordonné par le HCR, la République du Cameroun et la République Centrafricaine suite à l'Accord tripartite relatif au rapatriement volontaire de réfugié-e-s centrafricain-e-s vivant au Cameroun signé le 29 juin 2019. *"Cet accord est un cadre juridique qui établit les modalités de retour volontaire de 285 000 réfugiés centrafricains dans leur pays, dans la sécurité et la dignité"*, souligne le HCR [17].

Le 23 Octobre 2019, les premiers convois de rapatrié-e-s en provenance du Cameroun ont été organisés. Les réfugié-e-s ont quitté les camps de Lolo et de Gado à l'Est du Cameroun où ils et elles résidaient depuis

plus de cinq ans, et ont été reçu-e-s à Berberati dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï et à Bouar dans la préfecture de Nana-Mambéré [18]. Au 26 Février 2020, 3 559 réfugié-e-s de la République centrafricaine, dont 157 venant de Borgop, ont été rapatrié-e-s dans leur pays d'origine. 51% sont des hommes et 49% des femmes. 57% sont des enfants (de 0 à 17 ans), et 40% des adultes (de 18-59 ans). Parmi elles et eux, on compte 1217 familles [19].

RÔLE DES ORGANES DE L'ÉTAT DANS LA GESTION DU CAMP

“Tout le pays souffre du manque d'argent, mais la crise dans l'Est fait l'objet d'encore moins de financements que les autres. [...] Aujourd'hui, on ne cherche plus les vulnérables, mais les plus vulnérables des vulnérables.”

Allegra Maria Del Pilar Baiocchi, Coordinatrice des Nations unies au Cameroun

Les informations relatives à l'application de l'État camerounais dans la gestion du camp de Borgop sont extrêmement restreintes. Le gouvernement, de concert avec les chefs traditionnels, ont alloué plus de 60 hectares aux réfugié-e-s [20]. Selon les informations fournies par le HCR [21], seul le Ministère de l'éducation de base du Cameroun est directement partie prenante à la gestion du camp dans le domaine éducatif. La coordinatrice des Nations Unies dans le pays témoigne de ce relatif désengagement de l'État hôte: *"Tout le pays souffre du manque d'argent, mais la crise dans l'Est [où se trouvent les réfugié-e-s centrafricain-e-s] fait l'objet d'encore moins de financements que les autres. Cela a amené les agences qui travaillent sur le terrain à réexaminer les vulnérabilités. Aujourd'hui, on cherche plus les vulnérables, mais les plus vulnérables des vulnérables"* [22].

Pourtant, selon un document produit par la Commission européenne, l'Union européenne a alloué au Cameroun, depuis 2013, un total de 133,45 millions d'euros d'aide humanitaire au Cameroun, dont 13,95 millions d'euros en 2020 [23].

Selon ce document, *"les actions financées par l'Union européenne au Cameroun apportent un soutien aux réfugiés originaires du Nigéria et de République centrafricaine (RCA) [...]"*. L'aide fournie se concentre sur l'organisation d'une aide alimentaire, d'un accès à l'eau potable et à un assainissement, de soins de santé de base, d'un hébergement, d'une aide de subsistance, d'une protection et d'une éducation [24].

LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP [25]

ONG INTERNATIONALES (09)



Comité International de La Croix-Rouge (CICR)



Plan International (PLAN)



Première Urgence Internationale (PUI)



International Medical Corps (IMC)



Lutheran World Federation (LWF)



Agence Adventiste du Développement et de l'Aide Humanitaire (ADRA)



Claiming Human Rights (CRC)



Association pour le Développement Économique et Social (ADES)



Fédération Internationale des Sociétés de La Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC)

STRUCTURE GOUVERNEMENTALE (01)



Ministère de l'éducation de base du Cameroun

ORGANISATIONS INTERNATIONALES (03)



Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)



Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF)



Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM)

ONG LOCALE (01)



Action Humanitaire Africaine (AHA)

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP [26]



| ÉDUCATION

- 80% des enfants en âge scolaire inscrit-e-s à l'école primaire,
- 5% des enfants en âge scolaire inscrit-e-s à l'école secondaire,
- 2 écoles primaires,
- 4 centres communautaires de protection des enfants.



UNHCR



UNICEF



LWF



| SANTÉ

- Taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans: 0.8% (standard [27]: <1.5%).
- Taux de mortalité brut: 0.4% (standard: <0.75%).
- 1 poste de santé,
- 1 poste de maternité.



UNHCR



UNICEF



AHA



PHOTO ©: THE LUTHERAN WORLD FEDERATION



| NUTRITION

"Faute de donateurs, en effet, l'agence onusienne a réduit ses rations alimentaires, les a réservées aux plus vulnérables. Du fait de ce ciblage, des milliers de réfugiés dans les camps ne perçoivent plus rien".
J. Kouagheu, « Au Cameroun, faute d'aide alimentaire, des réfugiés « s'en sortent » grâce à l'agriculture », *Le Monde*, 26 nov. 2018 [28].

”

- Taux de malnutrition aigüe sévère: 1.2% (standard: <2%).
- Taux de malnutrition aigüe globale: 7.6% (standard: <10%).
- 16 litres d'eau potable disponible par personne et par jour (standard: > ou égal à 20).
- Valeur nutritive journalière reçue par personne: 1470 kcal (standard: > ou égal à 2100).



UNHCR



PAM



AHA



IMC



| INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE



PHOTO ©: THE LUTHERAN WORLD FEDERATION

"A Borgop, le gouvernement et les chefs traditionnels ont alloué plus de 60 hectares aux rescapés du conflit centrafricain. « On a donné des champs communautaires à parcelle individuelle. Cela veut dire qu'une parcelle de cinq hectares est divisée entre les bénéficiaires et que chacun cultive son lopin », précise Rostand Abdoul Katawa, le superviseur chargé de la sécurité alimentaire du camp pour l'ONG Lutheran World Federation. [...] Des réfugiés triés sur le volet reçoivent tout le nécessaire pour démarrer leur activité : des sommes d'argent, des houes, des machettes, des boutures et autres semences. Beaucoup s'organisent même en groupements, comme Etienne. Depuis trois ans, lui et les dix membres de sa coopérative maraîchère " ne [tiennent] même plus compte de l'aide du HCR". Ils emploient plusieurs autres réfugiés pour les récoltes et le sarclage. [...] Au-delà des champs communautaires, certains négocient directement avec la population locale pour disposer de terres. "

J. Kouagheu, « Au Cameroun, faute d'aide alimentaire, des réfugiés « s'en sortent » grâce à l'agriculture », *Le Monde*, 26 nov. 2018 [29].

- 15% d'adultes (18-59 ans) ayant leur propre affaire ou travaillant comme indépendant-e-s,
- 1 espace de cohésion pour femmes.



UNHCR



LWF



| SALUBRITÉ ET HYGIÈNE

- 17 personnes par latrine (standard: <10),
- 17 personnes par douche (standard: <10),
- 469 personnes par point d'eau (standard: <300),
- 25 forages.



UNHCR



ADES



UNICEF



| SÉCURITÉ ET PROTECTION

- 100% des réfugié-e-s couvert-e-s par le monitoring de protection,
- 100% des personnes avec besoins spécifiques identifiées et recevant une assistance,
- 100% d'enfants non-accompagné-e-s identifi-é-s et référé-e-s dans les familles d'accueil,
- 1 poste de police.



UNHCR



LWF



CICR



IMC



PLAN



PHOTO ©: THE LUTHERAN WORLD FEDERATION



| MISE À L'ABRI ET MODALITÉS D'ACCUEIL

"Les réfugiés « habitent dans des tentes de fortune mises à leur disposition par le Haut-commissariat des réfugiés (HCR) [...] [Certains bénéficient de] logements dans les centres urbains des villes du département du Mbéré. Face à la surpopulation des camps de réfugiés le HCR veut créer d'autres centres d'hébergement dans la ville de Meiganga" [30].

A. Dewa, "Cameroun: tranche de vie avec des réfugiés centrafricains dans l'Adamaoua", *Le Journal International*, 13 juin 2016

- 58% des réfugié-e-s ont un abri décent.



UNHCR



ADES



IFRCX



CRC

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS [31]



| ÉDUCATION

Au niveau éducatif, on constate une faible capacité d'accueil des établissements scolaires existants, couplée à un déficit d'enseignants et de fournitures scolaires. En outre, des pesanteurs culturelles défavorables à l'éducation en général et à celle des jeunes filles en particulier ont été constatées parmi les réfugié-e-s. Enfin, la mobilité importante des réfugié-e-s est source de déperditions et d'abandons scolaires.



| SANTÉ

D'un point de vue sanitaire, on constate un accès insuffisant aux soins de santé de qualité pour les réfugié-e-s et les populations d'accueil. Cela est dû en partie à la faible capacité du plateau technique et à l'insuffisance de ressources humaines formées aux soins médicaux.



| NUTRITION

L'absence de supplémentation nutritionnelle (BFSP) chez les femmes allaitantes et femmes enceintes et la mise en œuvre timide des activités d'alimentation du nourrisson et du-de la jeune enfant (ANJE) occasionnent de sérieux problèmes de malnutrition infantile.



| INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'insuffisance d'accès à la terre et aux pâturages, l'oisiveté des jeunes dû en partie aux difficultés d'accès à la formation professionnelle, le manque de capitaux et les conflits agro-pastoraux sont à l'origine d'une intégration socio-économique dégradée.



| SALUBRITÉ ET HYGIÈNE

On constate une récurrence des pannes sur les points d'eau due notamment à la qualité des matériaux utilisés, au vandalisme sur les installations sanitaires et à leur destruction par les intempéries. Irrégularité des distributions notamment des savons et serviettes hygiéniques pour les femmes en âges de procréer, la forte ampleur du remplissage des latrines d'urgence et l'espace limité pour la reconstruction des latrines ne permettent pas des conditions d'hygiène satisfaisantes.



| SÉCURITÉ ET PROTECTION

L'insuffisance et l'éloignement des structures spécialisées de prise en charge des personnes à besoins spécifiques des lieux d'installation des réfugié-e-s, les lenteurs administratives dans la procédure d'établissement des actes de naissance en faveur des enfants né-e-s sur le site ne permettent pas d'assurer une protection efficace des réfugié-e-s, en particulier des personnes présentant des conditions de vulnérabilité spécifiques (enfants, femmes, handicapé-e-s).



| MISE À L'ABRI ET MODALITÉS D'ACCUEIL

L'insuffisance, la vétusté et l'état dégradé des abris d'urgence (tentes mises à disposition par le HCR), conjugués au faible engouement de la communauté réfugiée pour l'auto-construction ne permettent pas de garantir des conditions d'accueil et de mises à l'abri satisfaisantes.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1] UNHCR, « Profil du camp. Borgop. Janvier 2019 » [En ligne]. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-profil-du-site-de-borgop-janvier-2019> [Consulté le 07/05/2020].

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Voir M. Olivier, « Centrafrique – Décentralisation, justice et nouveau gouvernement : ce que contient l'accord de paix », *Jeune Afrique*, 08/02/2019. Consulté le 07/05/2020.

[7] Voir « Centrafrique : deuxième démission d'un chef de guerre du gouvernement », *Le Figaro*, 05/09/2019. Consulté le 07/05/2020.

[8] UNHCR, « Profil du camp. Borgop. Janvier 2019 » [En ligne]. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-profil-du-site-de-borgop-janvier-2019> [Consulté le 07/05/2020].

[9] *Ibid.*

[10] Milices majoritairement chrétiennes opposés à la Séléka, alliance de mouvements rebelles issus du nord-est du pays – zone à majorité musulmane et marginalisée par Bangui – constituée en août 2012 de groupes rebelles pour chasser du pouvoir le président centrafricain François Bozizé, renversé le 24 mars 2013. Voir T. Portes, « Michel Djotodia, nouvel homme fort de Bangui », *Le Figaro*, 25/03/2013. Consulté le 07/05/2013.

[11] C. Bensimon, « Dans l'est du Cameroun, où les réfugiés centrafricains se désolent de vivre "comme des mendiants" », *Le Monde*, 22/05/2017. Consulté le 07/05/2020.

[12] UNHCR, « Situation en République centrafricaine » [En ligne]. <https://www.unhcr.org/fr/urgence-en-republique-centrafricaine.html> [Consulté le 07/05/2020].

[13] *Ibid.*

[14] *Ibid.*

[15] Pour une lecture complète de la loi n°2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun, voir le lien : <https://www.refworld.org/pdfid/44eb242e4.pdf>

[16] Pour une lecture du décret d'application n° 2011/389 du 2011 portant organisation et fonctionnement des organes de gestion du statut des réfugiés au Cameroun, voir le lien : <https://www.refworld.org/docid/4f0efbfb2.html>

[17] P. Kum, « Cameroun: accord tripartite pour rapatrier 285 mille réfugiés centrafricains », Anadolu Agency, 01/07/2019 [Consulté le 10/05/2020].

[18] UNHCR, « Rapatriement volontaire en RCA » [En ligne] <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=2ahUKEwio49YuavpAhVikBoKHYwKCQkQFjACegQIAhAB&url=https%3A%2F%2Fdata2.unhcr.org%2Ffr%2Fdocuments%2Fdownload%2F72034&usg=AOvVaw0THnrevHAYQFto1bg0mdFA> [Consulté le 10/05/2020].

[19] HCR, « Cameroun : Opération de rapatriement des réfugiés Centrafricains », 27 février 2020, <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/74580>

[20] J. Kouagheu, « Au Cameroun, faute d'aide alimentaire, des réfugiés « s'en sortent » grâce à l'agriculture », *Le Monde*, 26/11/2018,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/26/au-cameroun-faute-d-aide-alimentaire-des-refugies-s-en-sortent-grace-a-l-agriculture_5388910_3212.html Consulté le 07/05/2020.

[21] UNHCR, « Profil du camp. Borgop. Janvier 2019 » [En ligne]. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-profil-du-site-de-borgop-janvier-2019> [Consulté le 07/05/2020].

[22] Cité par J. Kouagheu, « Au Cameroun, faute d'aide alimentaire, des réfugiés « s'en sortent » grâce à l'agriculture », *Le Monde*, 26/11/2018, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/26/au-cameroun-faute-d-aide-alimentaire-des-refugies-s-en-sortent-grace-a-l-agriculture_5388910_3212.html Consulté le 07/05/2020.

[23] Commission européenne, Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes. Cameroun, 18 juin 2020, https://ec.europa.eu/echo/where/africa/cameroon_fr

[24] *Ibid.*

[25] L'ensemble des données provient de : UNHCR, « Profil du camp. Borgop. Janvier 2019 » [En ligne]. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-profil-du-site-de-borgop-janvier-2019> [Consulté le 07/05/2020].

[26] L'ensemble des données provient de : UNHCR, « Profil du camp. Borgop. Janvier 2019 » [En ligne]. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-profil-du-site-de-borgop-janvier-2019> [Consulté le 07/05/2020].

[27] Standards établis par le HCR.

[28] J. Kouagheu, « Au Cameroun, faute d'aide alimentaire, des réfugiés « s'en sortent » grâce à l'agriculture », *Le Monde*, 26/11/2018. Consulté le 07/05/2020.

[29] J. Kouagheu, « Au Cameroun, faute d'aide alimentaire, des réfugiés « s'en sortent » grâce à l'agriculture », *Le Monde*, 26/11/2018. Consulté le 07/05/2020.

[30] A. Dewa, « Cameroun : tranche de vie avec des réfugiés centrafricains dans l'Adamaoua », *Le Journal international*, 13/06/2016. Consulté le 07/05/2020.

[31] L'ensemble des données provient de : UNHCR, « Profil du camp. Borgop. Janvier 2019 » [En ligne]. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-profil-du-site-de-borgop-janvier-2019> [Consulté le 07/05/2020].